



Sainte-Geneviève, le 09 décembre 2021

**CONVOCATION À LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE MARDI 14 DÉCEMBRE 2021  
à 20h30 à la Mairie**

**Ordre du jour**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2021.
- Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue pour la signature des marchés.

**Finances communales**

- 1) Budget principal 2021 - Décision modificative n°1.
- 2) Demande de subvention dans le cadre du fonds de développement communautaire - rue de la Chapelle.

**Scolaire, Périscolaire et jeunesse**

- 3) Subvention d'un voyage à la découverte des Volcans d'Auvergne organisé par le syndicat mixte intercommunal de l'Oise des classes d'environnement pour la commune.
- 4) Délégation de Service Public (DSP) de l'accueil périscolaire, extrascolaire et de la restauration scolaire - Règlement intérieur, budget prévisionnel 2022 et avenant n°3.
- 5) Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (CAF) et la Communauté de Communes Thelloise (CCT).

**Travaux**

- 6) Aménagement de sécurité RD46 rue de La Chapelle - Marché de travaux - Autorisation de signature.
- 7) Convention relative au suivi des consommations énergétiques et des programmes d'actions associés sur le patrimoine communal avec le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60).

**Affaires Générales**

- 8) Demande d'avis pour l'admission de la Commune d'Ansacq dans la Communauté de Communes Thelloise.
- 9) Approbation du Rapport d'activités 2020 du Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO).
- 10) Convention de mise à disposition occasionnelle des salles municipales par les Etablissements Français du Sang (EFS).
- 11) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

**Urbanisme**

- 12) Mise en place du guichet unique des Autorisations d'Urbanisme au 1<sup>er</sup> janvier 2022 - Approbation des conditions générales.
- 13) Déclassement d'une partie de la parcelle AK n°155.
- 14) Vente d'une partie de la parcelle AK n°155.
- 15) Acquisition d'une partie de la parcelle AC n°100 par la commune.

**Personnel**

- 16) Prise en charge des frais occasionnés par des déplacements professionnels.

**Questions des élus**

*La présentation du pass sanitaire sous forme numérique ou papier est obligatoire pour le public.*

*La séance sera retransmise en direct sur la page Facebook de la Commune.*



Daniel VEREECKE